

Pau, le **19 AOUT 2016**



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
AMÉNAGEMENT, ÉQUIPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par Xavier CAHN  
Tél : 05 59 40 36 71 – Fax : 05.59.40.37.01 – email : xavier.cahn@le64.fr  
Références : DGAEE DDU PNMU-2016-07-28-21954

MONSIEUR Jean-Luc MARTIN  
MAIRIE DE NOGUERES  
1 RUE DE L'ÉGLISE  
64150 NOGUERES

Objet : Projet de PLU arrêté de NOGUERES- Avis du Département

Monsieur le Maire,

Le projet arrêté du PLU de votre commune, après instruction, amène de la part du Département l'établissement de quelques remarques développées ci-après.

#### HABITAT

Le Plan Local d'Urbanisme pourrait mentionner l'élaboration en cours du Plan Local de l'Habitat (PLH) dans la partie sur la situation et l'articulation du PLU avec les autres documents mais aussi dans la partie dédiée à l'équilibre social de l'habitat.

Il pourrait être indiqué les objectifs déjà définis pour le secteur géographique englobant la commune de Noguères.

#### SDAGE ADOUR-GARONNE 2016-2021

Le rapport de présentation évoque, en pages 67-68, l'état des lieux préparatoires au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 alors que ce dernier a été adopté le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

La nature de la qualité des masses d'eau du réseau hydrographique local ainsi que les enjeux qualitatifs devaient être mis en rapport avec la version approuvée du SDAGE aujourd'hui en vigueur.

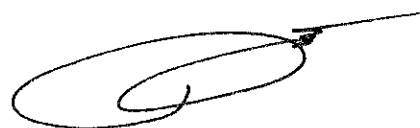
#### DÉCHETS

Cette thématique est abordée uniquement sous l'angle des déchets ménagers. Pourraient être aussi abordés le traitement et la valorisation des déchets inertes ainsi que des déchets du bâtiment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Jacques LASSERRE



Président du Conseil départemental  
Sénateur des Pyrénées-Atlantiques

Copie :

Monsieur Charles PELANNE, Vice-président en charge de l'urbanisme.  
Monsieur Yves SALANAVE-PEHE, Conseiller départemental de Cœur Béarn.  
Madame Nadine LAMBERT, Conseillère départementale de Cœur Béarn.  
Service territorial Est